

Position du MSC pour la réunion sur le PTPA, le 20 Juin

En ce qui concerne la proposition de la présidence sur le PTPA:

• Commentaire sur la participation et le processus d'enquête et de classement:

- 1) 29 membres et participants du CSA ont participé à l'enquête, parmi lesquels 16 pays de l' OCDE et seulement 7 du Sud. Par conséquent, les résultats ne reflètent pas de manière adéquate l'équilibre des pays et régions qui participent au CSA. Il aurait été souhaitable de réfléchir davantage à la méthodologie de l'enquête et du classement, afin d' assurer une plus grande participation et objectivité.
- 2) Il est donc clair que le résultat ne peut pas être considéré comme étant le dernier mot sur cette affaire, mais comme une simple réflexion préliminaire sur les opinions exprimées par certains des membres et des participants du CSA. Il faut désormais une nouvelle délibération et participation. En particulier, la consultation avec les délégations des pays du Sud devra être intensifiée.
- 3) Nous proposons de ne pas prendre de décision finale lors de cette réunion, mais de laisser la place à une autre série de consultations sur les deux ou trois thèmes qui ont obtenu le plus de soutien dans l'enquête et de prendre ultérieurement une décision finale sur le thème du rapport de HLPE, en demandant à la plénière de choisir entre ces deux options.

• Sur les thèmes proposés:

- 1) Il est important d'évaluer les propositions de thématiques en fonction des critères de sélection adoptés par le CSA en 2015 sur le PTPA. En particulier, il s'agit de prendre en considération la fonction d'un rapport d'HLPE en 2018 pour le processus de convergence des politiques au sein du CSA.
- 2) En ce qui concerne le thème proposé sur les "Partenariats multi-acteurs pour le financement de la sécurité alimentaire et de la nutrition, dans le cadre de l'Agenda 2030", nous considérons que ceci est plutôt un défi politique qu'un manque de connaissances qui nécessiterait un rapport HLPE. Cela est clairement un défi pratique en particulier pour les Agences basées à Rome et le CSA lui-même. Cela implique, entre autres, des discussions sur la façon d'assurer que la sécurité alimentaire et la nutrition deviennent une priorité pour l'ordre du jour de la coopération financière internationale, sur comment éviter les conflits d'intérêts et comment assurer la sécurité de planification pour le CSA lui-même. En ce sens, ceci semble plus un sujet pour une discussion politique pratique qu'une thématique pour une étude scientifique du HLPE.

- 3) Le thème proposé "Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition" nécessite une analyse fondée sur des données probantes, afin d'informer une discussion éclairée et la convergence des politiques au sein du CSA (l'argumentation peut être trouvée dans les propositions soumises par le MSC sur cette thématique).

En ce qui concerne le Projet de Cadre de décision:

- 1) Le format proposé nous semble acceptable;
- 2) Toutefois, le paragraphe e) proposé devrait être supprimé.

Il dit : «Demande au HLPE de veiller à ce que les conseils et recommandations figurant dans ses rapports sont fortement soutenus par les données probantes présentées dans les rapports eux-mêmes»;

La phrase est une tautologie. Il n'est pas besoin de demander au HLPE de bien faire son travail. Il est évident que le HLPE doit veiller à ce que ses rapports soient cohérents.

Si le but de cette phrase est d'exprimer une critique vis-à-vis des rapports précédents, alors ceci devrait être exprimé de manière conforme auprès de l'instance adéquate, mais n'a rien à faire dans un Cadre de décision tourné vers l'avenir.

Il faudrait peut-être insister sur la réputation et l'indépendance du HLPE et demander à ce que le CSA fasse connaître son appréciation et son respect.